

Direction Sports

OBJET : APPLICATION DES TARIFS 2020/2021 POUR LA DIRECTION DES SPORTS

La Maire de la commune d'Annonay,

Vu les articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 1311-1 et L 2144-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 204.2017 du 10 juillet 2017 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'il y a lieu d'arrêter, pour la saison 2020/2021, les tarifs communaux pour la direction des Sports,

DECIDE

Article 1 :

D'arrêter les tarifs communaux de la direction des Sports conformément aux tableaux annexés à la présente décision.

Article 2 :

Ces tarifs seront applicables du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Article 3 :

Ampliation de la présente décision sera déposée à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

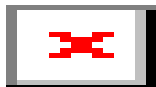
Article 4

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône le et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal administratif de Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le

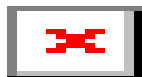
La Maire

Antoinette SCHERER



Équipements Logistique des animations (suite)

INSTALLATIONS	Tarifs 2020/2021					
	Journée	Semaine	Participation technique obligatoire (entretien / nettoyage)	Participation chauffage (si en fonctionnement)	Sonorisation	Vidéoprojecteur
Salle des fêtes						
Associations d'Annonay	1 gratuité par an		60,00 €	40,00 €	50,00 €	50,00 €
Scolaires d'Annonay	Gratuité					
Réunions syndicales & politiques	Gratuité					
Seconde réservation associations d'Annonay	150,00 €	250,00 €	60,00 €	40,00 €	50,00 €	50,00 €
Particuliers (juillet/août) d'Annonay	300,00 €	450,00 €	60,00 €	40,00 €	50,00 €	50,00 €
Particuliers (juillet/août) hors d'Annonay	600,00 €	900,00 €	60,00 €	40,00 €	50,00 €	50,00 €
Institutions publiques ou para-publiques	500,00 €	750,00 €	60,00 €	40,00 €	50,00 €	50,00 €
Autres activités à caractère commercial	1.000,00 €	1.500,00 €	60,00 €	40,00 €	50,00 €	50,00 €



TARIFS MUNICIPAUX – 2020/2021

DIRECTION DES SPORTS

Animations sportives municipales pré-retraités et retraités

	Tarifs 2020/2021	
	Annonay	Extérieur
Tarif pour chaque activité sportive (à raison d'une séance par semaine)	27,00 €	41,00 €
Thé dansant : par séance et par personne		13,50 €

Animations sport santé

	Tarifs 2020/2021	
Par séance et par personne		1,00 €

Stages sportifs municipaux

	Tarifs 2020/2021 par jour	
	Annonay	Extérieur
Stages sportifs municipaux	9,50€	18,50€

Équipements sportifs

INSTALLATIONS	Tarifs 2020/2021	
	Annonay	Extérieur
Terrains sportifs : à l'heure		
Terrains de sport	14,50 €	20,50 €
Plateaux sportifs	10,50 €	16,50 €
Terrains sportifs : à la journée		
Terrains de sport	42,50 €	60,50 €
Plateaux sportifs	30,50 €	48,50 €
Boulodromes René Garnier et Régis Perbet		
1 journée pour associations sportives et scolaires		60,50 €
Comités d'entreprise pour 1 journée		81,00 €
Salles de réception :		
A l'heure	16,50	22,50
A la journée	48,50	67,00
Salles multi-activités :		
A l'heure	16,50	22,50
journée	48,50	67,00

Équipements Logistique des animations

INSTALLATIONS	Tarifs 2020/2021		
	Demi-journée	Journée	Participation technique obligatoire (entretien / nettoyage)
Espace Cordeliers (salle & cour)			
Scolaires d'Annonay			Gratuité
Associations	10,00 €	20,00 €	40,00 €
Autres (comités d'entreprises, sociétés, extérieurs, etc.)	20,00 €	100,00 €	40,00 €